

Pour la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire

"Contribuer au développement local, lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, améliorer les conditions de vie des plus démunies et faciliter l'émergence et le renforcement des petites et moyennes entreprises", tels sont les principaux axes autour desquels gravitent les actions menées par l'Agence d'exécution des micro-projets (AEMP).

Coeffée par une direction générale d'envergure, l'AEMP, qui est appuyée par l'Union européenne et les pouvoirs publics, est parvenue à se présenter comme un instrument de premier ordre, au service du milieu rural et péri-urbain de Mauritanie.

L'Agence d'Exécution des Micro-Projets, est née en octobre 2000 de la volonté d'élus locaux

et du développement, le Ministre des Finances, le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), qui confère à l'Agence, l'exécution de la mission de service public dans les zones ciblées. Le cadre institutionnel qui définit le champ d'action et les domaines de compétence élargi de l'AEMP sera achevé par la convention qu'elle a signée en février 2001 avec le CSA qui lui confère, par maîtrise d'ouvrage délégué, l'exécution des micro-projets du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire (PASCA). Aujourd'hui, l'AEMP oeuvre pour exécuter des projets sous le compte, selon son mandat, d'autres partenaires nationaux et internationaux impliqués dans l'action de développement socio-économique de

acteurs concernés au niveau local (donateurs, opérateurs et bénéficiaires), évaluent les données socio-économiques des zones ciblées ainsi que la durée de leur exploitation, impliquent des groupements structurés et qui prennent en compte le volet formation et effort participatif des bénéficiaires. -Opérationnellement, l'AEMP implique les différentes directions techniques des administrations nationales à l'identification et à la conception des réalisations à mettre en oeuvre.

Bilans et perspectives

L'AEMP a exécuté au cours des quatre dernières années, différents programmes en sa qualité de maître d'ouvrage délégué par ses deux principaux partenaires : le CSA et le CDHLCPI.

-Programme du CSA financé par l'Union Européenne : Ce programme a été fractionné en trois phases. La 1ère phase (puits, réseau, puits pastoraux) a été réalisée à 67%, la 2ème (seuils, maraichage, reboisement et AGR) à 94% et la 3ème phase à hauteur de 70%.

-Le Programme du CDHLCPI est composé pour sa part de deux volets : désenclavement d'Aoujeft et aménagement de la cuvette de Béthingal. S'agissant du premier volet, qui consiste à l'aménagement des passes montagneuses de M'Haireth Est et Ouest, de Maaden et de Meddah, ces deux derniers sont presque achevés. Quant à la cuvette de Béthingal, qui consiste à l'aménagement d'une cuvette de 45 ha par la construction d'un barrage au profit de cette localité, les travaux, confiés à un groupement d'entreprises nationales, ont été achevés et inaugurés fin octobre 2003.

Orientations 2004

Parmi les orientations et perspectives privilégiées dans l'optique de l'AEMP, on citera le renforcement de la concentration des projets pour créer des effets

Domaines d'intervention

Présente dans toutes les Wilayas du pays, à l'exception de Nouakchott et de Nouadhibou, l'Agence d'Exécution des Micro-Projets, intervient dans des domaines aussi variés que la sécurité alimentaire, l'hydraulique agricole et pastorale, l'environnement, les activités productives et génératrices de revenus, ainsi que les infrastructures. En matière de sécurité alimentaire, elle oeuvre pour l'optimisation de la production des denrées alimentaires, la création et le développement des banques de céréales ainsi que des boutiques communautaires. En matière d'hydrauliques villageois, elle s'occupe de la construction et de la gestion des barrages, seuils, digues, puits pastoraux et alimentation en eau potable. Sur le plan de l'environnement, elle initie des actions de reboisement et de fixation des dunes, la mise en défens, l'aménagement des bassins versants ainsi que l'assainissement en zone périurbaine. S'agissant des AGR, elle fournit des crédits dans le domaine des PME (ateliers, artisanat) et du maraichage (périmètres maraichers et périmètres irrigués). Dans le domaine des infrastructures, elle réalise des actions à intérêt public (pistes, ponts, radiers) et d'autres à intérêt social (santé et éducation).

induits, l'amélioration de la valorisation des projets en terme "d'effets de retour" et de retombées" des AGER (activités génératrices d'emplois et de revenus), l'accroissement de la lisibilité des actions menées ainsi que le souci de qualité dans l'exécution et l'encadrement des projets. Il s'agira également pour l'AEMP de renforcer sa notoriété en consolidant ses rapports avec le Gouvernement, à diversifier ses partenariats pour étoffer son porte feuille et ses commanditaires, à s'engager dans des "packages" de projets et développer une dynamique de suivi avec les services régionaux du CSA.

Programme 2004/2005

Un nouveau cadre de mise en oeuvre des micro-projets a été introduit par l'additif n°2 du Protocole de base du PACSA qui porte d'une part, sur la réalisation de 56 micro-projets selon l'approche antérieure avec des facteurs plus valorisants, et d'autre part sur l'exécution d'un programme MP de sécurisation alimentaire à ancrage communal de développement. Si la réalisation des 56 micro-projets obéiront aux principes déjà testés en juin 2003 sur l'identification des MP au niveau de quatre Wilayas (Gorgol, Brakna, Tagant et

Adrar), la mise en oeuvre des "projets de sécurisation alimentaire à ancrage communal" se heurte au facteur "durée du programme" qui limite les exécutions des programmes à 18 mois, alors que l'approche Pôle dictait une progression temporelle étalée, pour prendre en compte la conception et la complexité de sa mise en oeuvre. Il s'agira dans le nouveau programme de passer des micro-réalisations atomisées à effets limités, à un programme concentré et intégré sur un espace articulé, pour créer la complémentarité et l'articulation capables de générer des effets réels et des impacts effectifs.

En conclusion, l'alliance entre micro-projets stratégiques et projets de sécurisation alimentaire à ancrage communal, devait aboutir à un développement cohérent et efficace qui intègre les contraintes de la sécurité alimentaire en zone vulnérable ainsi que les enjeux liés à la réduction de la pauvreté dans les groupes les plus démunis. Cette approche devrait, par delà toutes ces considérations, renforcer l'interactivité entre tous les acteurs concernés : commanditaires des programmes, AEMP, commune, associations, comités locaux de suivi et de concertation.

L'Agence d'Exécution des Micro-Projet se compose d'une Direction générale avec un service Communication, l'assistance technique de l'Union Européenne, une direction des Opérations avec un staff multidisciplinaire, constituée de spécialistes en génie civil, génie rural, agronomie et hydrogéologie. Elle allie approche participative, animation et développement participatif, et fait appel en cas de besoin, à des bureaux d'étude et de contrôle, des consultants indépendants, pour le suivi de ses opérations. L'organigramme de l'AEMP comprend également une direction administrative et financière, un personnel d'appui et des procédés d'exécution conforme aux milieux et aux conditions sociales des zones d'intervention.

(communes rurales), de groupements socioprofessionnels, ainsi que d'ONGs nationales et internationales, mais également de partenaires aussi importants que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Commission de l'Union Européenne, soucieux de parachever la politique de décentralisation à la base des actions menées par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Ces appuis seront renforcés par la convention de partenariat signée entre l'AEMP et le Gouvernement représenté par le Ministre des Affaires Écono-

la Mauritanie, de l'insécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.

Approche d'intervention

Voulant oeuvrer dans une vision de développement communautaire à partir d'une approche de structuration du milieu et selon une démarche associative, l'Agence a défini un double cadrage de son intervention :

-Conceptuellement, elle privilégie les projets qui répondent aux besoins spécifiques en matière de sécurité alimentaire, procèdent à l'identification par une approche participative des